



HORAIRE DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

SAPINS

N'oubliez pas votre sapin. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par e-mail deborah.perretgentil@dizy.ch ou par téléphone au 076 581 32 81 jusqu'au **jeudi 12 décembre**.

La distribution se fera le **samedi 14 décembre 2024 à 11h00** à la plantation.

Merci.

FACTURES



Les personnes qui ont des factures à produire sont priées de les adresser à la Municipalité pour le **10 décembre 2024** au plus tard.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général est fixée au **mardi 10 décembre 2024 à 20h00**.

Chaque citoyen ayant acquis le droit de vote communal peut faire partie du Conseil.

En cas d'intérêt, prière de prendre contact avec le Président, M. Jacques-André Rime au 021 861 05 51 ou la Secrétaire, Mme Reymond au 078 822 20 18.



DATES COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES 2025

**ATTENTION : CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE !!
DES 01.01.2025 LE LUNDI**

- 6 et 20 janvier
- 3 et 17 février
- 3, 17 et 31 mars
- 14 et 28 avril
- 12 et 26 mai
- 10 (mardi) et 23 juin
- 7 et 21 juillet
- 4 et 18 août
- 1, 16 (mardi) et 29 septembre
- 13 et 27 octobre
- 10 et 24 novembre
- 8 et 22 décembre

DATES COLLECTES PAPIER-CARTON 2025

- 6 février
- 3 avril
- 5 juin
- 14 août
- 9 octobre
- 4 décembre



INSCRIPTION DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au greffe municipal jusqu'au **28.02.2025** :

- Les chiens achetés ou reçus en 2024
- Les chiens nés en 2024 et restés en leur possession
- Les chiens morts, vendus ou donnés en 2024.

Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année.

Dans le canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés depuis le 1^{er} octobre 2002 par une **marque électronique** (ou puce), posée par une ou un vétérinaire. Cette dernière ou ce dernier doit enregistrer le chien dans la banque de données désignée par le Conseil d'Etat, à savoir [Amicus](https://www.amicus.ch). (<https://www.amicus.ch>)

Visibilité dans l'obscurité

un rappel important à l'approche de l'hiver

<https://votrepolice.ch/prevention-routiere/visibilite-obscurite>



DÉCHETS

Nous vous rappelons que les commerces qui vendent certains produits ont l'obligation de reprendre les déchets associés (emballages, appareils usagés, etc.). Nous vous invitons donc à rapporter vos déchets (électroménager, piles, ampoules, cartouches d'encre, emballages spécifiques, etc.) dans les magasins où vous les avez achetés.

Ensemble, participons à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement !

Merci de votre collaboration.



COMMENT RECYCLER LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES CORRECTEMENT ET GRATUITEMENT

Chaque cigarette électronique contient une batterie. C'est pourquoi les «vapeuses» sont des appareils électriques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme.

Le Vape Recycling Bag est le nouveau sac de recyclage pour les cigarettes électroniques. On le trouve dans les points de vente de cigarettes électroniques. Désormais, il est également possible de le commander gratuitement chez soi :

<https://www.vape-recycler.ch/fr/vape-recycling-bag/Bestellformular.html>





CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La **municipalité** vous remercie de bien vouloir contrôler vos pins à la recherche de nids de chenilles processionnaires du pin. Les branches où se trouvent **les nids** doivent être coupées et éliminées dans les sacs à ordures ménagères. **Les nids doivent être éliminés d'ici le 30 janvier 2025.**

La Municipalité vous adresse ses meilleurs vœux
pour la nouvelle année

2025

Agenda

Décembre 2024

- 12 Ramassage papier
- 10 Délai pour factures à donner
- 10 Conseil général
- 11 Ramassage des ordures
- 14 Sapins de Noël
- 17 Noël des enfants à 19h00
- 24 Ramassage des ordures

Janvier 2025

- 1-2 défilé avec les tambours
- 6-20 Ramassage des ordures

Février 2025

- 3-17 Ramassage des ordures

Administration communale
Chemin du Mare 9b
1304 Dizy
021 861 38 23

Heures d'ouverture :
Mardi de 13h30 à 15h30
Mardi de 18h00 à 19h30
Jeudi de 08h30 à 11h30
En dehors de ces heures, sur rendez-vous
secretariat@dizy.ch

